

*Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève*

|  |
| --- |
| **WG UPR 45 – Chad** ***Belgian intervention****30 January 2024* |

Monsieur le Président,

Conscient des importants défis sécuritaires dans le pays, la Belgique salue la volonté du gouvernement tchadien d’améliorer le cadre législatif relatif aux droits humains. Dans ce contexte, nous félicitons le Tchad pour la constitutionnalisation de la Commission nationale des droits de l’Homme et l’adoption de la loi abolissant la peine de mort pour des actes terroristes.

Toutefois plusieurs défis demeurent quant aux droits civils et politiques. À cet égard, la Belgique recommande de:

**R1**: Mener une enquête crédible et complète sur les évènements du 20 octobre 2022, poursuivre les auteurs et les instigateurs des violations des droits humains ainsi que d’abroger la loi d’amnistie du 23 novembre 2023 qui empêche de traduire en justice les auteurs de ces violations.

**R2**: Garantir le droit à la liberté d’expression, y compris des journalistes et des défenseurs des droits humains, et à la liberté de réunion pacifique conformément au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

**R3**: Adopter une loi spécifique sur les Mutilations Génitales Féminines et de veiller dans son application à la sensibilisation des parents, des éducateurs, du personnel de santé et les autorités traditionnelles et religieuses sur les conséquences néfastes de cette pratique et les peines encourues par les auteurs.

Je vous remercie.